

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-239

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2020

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-07-138 en date du 2 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-09-208 en date du 21 septembre 2020 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2020 de la Ville,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour et 6 absentions (Charles POUVREAU, à Charles Pouvreau, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles Pouvreau, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°2 du budget principal 2020 de la Ville comme suit :

- approuve l'inscription des opérations d'étalement sur une durée de 7 ans des indemnités de remboursement anticipés des emprunts refinancés.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2020 BUDGET VILLE

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020 (+ DM n°1)	DM n°2	BP 2020 TOTAL
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 311 378,00 €	24 500,00 €	8 335 878,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00 €		1 455 249,00 €
922	Enseignement et formation	6 251 972,00 €		6 251 972,00 €
923	Culture	3 214 303,00 €		3 214 303,00 €
924	Sports	3 857 075,00 €	25 000,00 €	3 882 075,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 790 282,00 €		2 790 282,00 €
927	Logement	20 300,00 €		20 300,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 332 148,00 €		6 332 148,00 €
929	Action économique	754 822,00 €		754 822,00 €
931	Opérations financières	570 000,00 €	389 059,12 €	959 059,12 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €		0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	17 500,00 €		17 500,00 €
934	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	8 000,00 €	1 859 700,00 €
938	Dépenses imprévues	514 461,00 €	-391 559,12 €	122 901,88 €
939	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES		36 941 190,00 €	55 000,00 €	36 996 190,00 €
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	573 060,88 €		573 060,88 €
920	Services généraux administration générale	414 250,00 €		414 250,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	60 300,00 €		60 300,00 €
922	Enseignement et formation	1 294 311,00 €		1 294 311,00 €
923	Culture	150 060,00 €		150 060,00 €
924	Sports	1 746 610,00 €		1 746 610,00 €
925	Interventions sociales et santé	37 400,00 €		37 400,00 €
927	Logement	195 612,00 €		195 612,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 337 770,00 €		1 337 770,00 €
929	Action économique	287 931,00 €		287 931,00 €
932	Dotations et participations	4 934 484,00 €		4 934 484,00 €
933	Impôts et taxes	25 603 401,12 €		25 603 401,12 €
934	Transferts entre sections	326 000,00 €	55 000,00 €	381 000,00 €
TOTAL RECETTES		36 941 190,00 €	55 000,00 €	36 996 190,00 €

Section d'investissement			
CHAPITRE	OBJET	BP 2020 (+ DM n°1)	
DEPENSES			
.001	Résultat d'investissement	1 780 487,65 €	1 780 487,65 €
900	Services généraux administration générale	1 373 500,00 €	1 373 500,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	448 200,00 €	448 200,00 €
902	Enseignement - formation	1 544 987,00 €	1 544 987,00 €
903	Culture	841 170,00 €	841 170,00 €
904	Sports et jeunesse	1 181 732,00 €	1 181 732,00 €
908	Aménagement et services urbains	5 768 404,00 €	101 000,00 €
909	Action économique	343 000,00 €	
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	55 000,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00 €	2 038 740,00 €
912	Dotations subventions et participations	0,00 €	680 863,02 €
914	Transferts entre sections	326 000,00 €	55 000,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €	
918	Dépenses imprévues	649 745,73 €	-484 666,02 €
	Reports	1 457 789,62 €	
TOTAL DEPENSES		20 803 516,00 €	2 445 937,00 €
RECETTES			
903	Culture	27 413,15 €	27 413,15 €
904	Sports et jeunesse	7 500,00 €	7 500,00 €
908	Aménagement et services urbains	1 788 376,00 €	327 197,00 €
909	Action économique	112 840,00 €	
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	55 000,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	9 000 000,00 €	2 055 740,00 €
912	Dotations subventions et participations	5 000 530,85 €	
913	Taxes non affectées	650 000,00 €	
914	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	8 000,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €	
919	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €	
95	Produits des cessions	546 640,00 €	
	Reports	255 016,00 €	
TOTAL RECETTES		20 803 516,00 €	2 445 937,00 €

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

DM n°2

BP 2020 TOTAL

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_239-DE

Cette décision modificative n°2 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_239-DE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-240

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE
N°1- ANNÉE 2020**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-07-140 en date du 2 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe festivités et actions culturelles de l'exercice 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 6 absentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles Pouvreau, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles Pouvreau, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente Décision modificative n°1-2020 relative aux festivités actions culturelles (FAC) 2020 comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_240-DE

DECISION MODIFICATIVE N°1-2020 BUDGET ANNEE FAC

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.011	Charges à caractère général	419 260,00	0,00	419 260,00
.012	Charges de personnel	442 970,00	0,00	442 970,00
022	Dépenses imprévues	6 071,11	-3 500,00	2 571,11
023	Virement à la section d'investissement	101 128,89	-1 800,00	99 328,89
042	Opérations transfert entre sections	19 000,00	1 800,00	20 800,00
65	Autres charges de gestion courante	21 070,00	0,00	21 070,00
66	Charges financières	27 100,00	0,00	27 100,00
67	Charges exceptionnelles	42 900,00	3 500,00	46 400,00
TOTAL DEPENSES			0,00 	
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement reporté	63 806,23	0,00	63 806,23
70	Produits des services	77 993,77	0,00	77 993,77
74	Dotations et participations	879 100,00	0,00	879 100,00
75	Autres produits de gestion courante	40 600,00	0,00	40 600,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00	0,00	18 000,00
TOTAL RECETTES			0,00 	

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 595,27	0,00	73 595,27
16	Emprunts	120 000,00	0,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	68 077,38	27 000,00	95 077,38
23	Immobilisations en cours	58 977,35	0,00	58 977,35
TOTAL DEPENSES			27 000,00 	
RECETTES				
10	Dotations	87 521,11	0,00	87 521,11
16	Emprunts	113 000,00	27 000,00	140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	101 128,89	-1 800,00	99 328,89
040	Opérations transfert entre sections	19 000,00	1 800,00	20 800,00
TOTAL RECETTES			27 000,00 	

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/11/2020 et de la publication, le 27 novembre 2020
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-241

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION : DÉCISION MODIFICATIVE
N°1 - ANNÉE 2020**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-07-139 en date du 2 juillet 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe port de Libourne – Saint Emilion de l'exercice 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 6 absentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles Pouvreau, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles Pouvreau, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget annexe port de Libourne - Saint-Emilion 2020 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2020 BUDGET ANNEXE PORT

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.011	Charges à caractère général	55 730,00 €	-8 500,00 €	47 230,00 €
.012	Charges de personnel	87 720,00 €	0,00 €	87 720,00 €
.022	Dépenses imprévues	380,00 €	0,00 €	380,00 €
042	Opérations transfert entre sections	137 500,00 €	8 500,00 €	146 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	100,00 €
66	Charges financières	21 640,00 €	0,00 €	21 640,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	
RECETTES				
.002	Résultat d'exploitation reporté	61 042,95 €	0,00 €	61 042,95 €
.042	Opérations d'ordre	56 700,00 €	0,00 €	56 700,00 €
70	Ventes de produits	7 499,05 €	0,00 €	7 499,05 €
74	Subventions d'exploitation	170 440,00 €	0,00 €	170 440,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 388,00 €	0,00 €	8 388,00 €
TOTAL RECETTES			0,00 €	

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_241-DE

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 529,02 €	0,00 €	8 529,02 €
020	Dépenses imprévues	32 420,98 €	8 500,00 €	40 920,98 €
.040	Opérations d'ordre	56 700,00 €	0,00 €	56 700,00 €
.041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	89 644,99 €	0,00 €	89 644,99 €
23	Immobilisations en cours	24 855,01 €	0,00 €	24 855,01 €
TOTAL DEPENSES			8 500,00 €	
RECETTES				
.040	Opérations d'ordre	137 500,00 €	8 500,00 €	146 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19	Subventions d'investissement	187 150,00 €	0,00 €	187 150,00 €
TOTAL RECETTES			8 500,00 €	

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_241-DE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-242

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÔPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
TRANSFERT DES EXCÉDENTS**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1321-1 portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-282 du 18 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement collectif de la Commune de Libourne soit transféré totalement à La Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de La commune de Libourne et de La Cal ;

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 3 absentions ((Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU)

Le Conseil Municipal :

- valide le transfert des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 € (931/678)

Excédent d'Investissement pour un montant de 459 889.09 € (912/1068)

- autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe assainissement collectif - Libourne de La Cali

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-243

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUDEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
TRANSFERT DES EXCÉDENTS**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-282 du 18 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe SPANC de la Commune de Libourne soit transféré totalement à La Communauté d'Agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de La commune de Libourne et de La Cal ;

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 3 absentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU)

Le Conseil municipal :

- valide le transfert des résultats sur le budget annexe SPANC de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 1 396.28 € (931/678)

- autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe SPANC de La Cali – Libourne,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-244

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : TRANSFERT DES EXCÉDENTS

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1321-1 portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-282 du 18 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe régie des eaux de la Commune de Libourne soit transféré totalement à La Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de La commune de Libourne et de La Calvi ;

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 3 absentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU)

Le Conseil Municipal :

- valide le transfert des résultats sur le budget annexe eau de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 261 576.17 € (931/678)

Excédent d'Investissement pour un montant de 220 973.93 € (912/1068)

- autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe eau - Libourne de La Cali

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-245

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE ATTRIBUÉE AU FOOTBALL CLUB DE LIBOURNE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Football Club de Libourne est l'un des clubs les plus importants de la commune en nombre de licenciés (475) répartis en 30 équipes - 25 masculines et 5 féminines - et dont l'équipe première masculine évolue en Nationale 3 (cinquième division nationale) ;

Considérant que par ses activités le Football Club de Libourne participe à une mission d'intérêt général et contribue au rayonnement de la Ville ;

Considérant qu'en raison de l'épidémie de la Covid 19 le Football Club de Libourne rencontre des difficultés de trésorerie à hauteur de 50 000 €, provoquées principalement par des annulations de partenariats pour la saison 2019/2020 ;

Considérant que dans le cadre de leurs fonds de soutien aux associations, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde ont accordé en 2020 au Football Club de Libourne d'un montant respectif de 6 044€ et de 6 000€ ;

Considérant que le Football Club de Libourne doit honorer avant la fin de l'année 2020 des engagements auprès de ses fournisseurs et que la Ville de Libourne souhaite soutenir financièrement le club en lui accordant une avance remboursable ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- attribue une avance de trésorerie, sans intérêt, au Football Club de Libourne d'un montant de 38 000€, remboursable en trois ans (2021, 2022 et 2023) et assortie d'une garantie (caution personnelle du Président du Club)
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente

Imputation comptable : chapitre 911, compte 274

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER

ENTRE

LA VILLE DE LIBOURNE, représentée par son Maire, Monsieur Philippe BUISSON

ET

L'ASSOCIATION DU FOOTBALL CLUB DE LIBOURNE (FCL), représentée par son Président, Monsieur Serge DESPORT

Préambule

Le Football Club de Libourne est l'un des clubs les plus importants de la commune en nombre de licenciés (475) répartis en 30 équipes - 25 masculines et 5 féminines - et dont l'équipe première masculine évolue en Nationale 3 (cinquième division nationale). Par ses activités le Football Club de Libourne contribue aux missions d'intérêt général et au rayonnement de la Ville.

En raison de l'épidémie de la Covid 19 le football club de Libourne (FCL) rencontre des difficultés de trésorerie à hauteur de 50 000 €, provoquées principalement par des annulations de partenariats pour la saison 2019/2020.

Dans le cadre de son fonds de soutien aux associations, la Région Nouvelle Aquitaine a accordé au FCL une subvention de 6 044 €.

Le Conseil Départemental de la Gironde a attribué également une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

Pour permettre au FCL d'honorer ses engagements auprès de ses fournisseurs, la Ville de Libourne souhaite accompagner financièrement le club en accordant une avance remboursable sans intérêt.

Article 1 : Montant de l'avance

L'avance attribuée au FCL s'élève à 38 000 €. Cette aide est accordée sans intérêt et sous réserve de la production d'une caution personnelle de Monsieur Serge DESPORT (annexe1).

Article 2 : Modalités de l'avance et remboursement

Le versement de l'avance se fera en une seule fois au plus tard fin novembre sur le compte du FCL de la société générale n°30003 00377 00037262462.

Le FCL devra rembourser cette avance sur trois ans à partir de 2021 selon l'échéancier suivant :

- 13 000 € en 2021
- 13 000 € en 2022
- 12 000 € en 2023

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_245-DE

Si le FCL ne respectait cet échéancier, s'il venait à faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, la Ville se réserve le droit de demander immédiatement au garant, Monsieur Serge DESPORT, d'honorer le remboursement de la dette.

Fait à Libourne, le 20.11.2020

Philippe BUISSON

Maire de Libourne



Serge DESPORT

Président du FCL

ANNEXE 1

ACTE CAUTION PERSONNELLE

Je soussigné, **DESPOET JEROME** né le **19/6/50** à **LOUDES**, résidant à l'adresse suivante :

FRANCHOT 33500 ANVEYRES

déclare me porte caution du Club de Football de Libourne (FCL) pour les obligations résultant de la convention de soutien financier entre la Ville de Libourne et le FCL relative à une avance remboursable sur trois ans.

J'ai pris connaissance du montant des remboursements à savoir 13 000 € en 2021, 13 000 € en 2022 et 12 000 € en 2023

Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le FCL en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Fait à Libourne, le **20/11/2020**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_245-DE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-246

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT SPECTACLES PROGRAMMATION DU LIBURNIA OCTOBRE ET NOVEMBRE 2020

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20-07-145 en date du 22 juillet 2020 fixant les tarifs de la saison culturelle 2020/2021,

Vu les mesures prises à compter du 25 septembre par la préfecture de la Gironde en raison de l'épidémie liée à la covid-19,

Considérant les deux représentations du spectacle « Sensibles Quartiers » programmées le samedi 3 octobre dernier, spectacle de danse en déambulation de Garderose et La plante ; compagnie Jeanne Simone,

Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
espace public quartier SLOW

Considérant la programmation du théâtre le Liburnia durant le mois de Novembre,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le remboursement, à la demande des usagers, selon la valeur faciale des billets, des spectacles suivants :

« Sensibles Quartiers » programmé le samedi 3 octobre dernier

Debout sur le zinc chante Vian le mercredi 4 novembre à 20h30

Quintette de la Compagnie BurnOut/Jann Gallois le vendredi 13 novembre à 20h30

Histoires de fouilles de David Walth le mardi 17 novembre à 18h00

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-247

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

DÉPÉNALISATION DES AMENDES DE STATIONNEMENT : CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances e date du 17 novembre 2020,

Considérant la dépenalisation des amendes de stationnement (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) qui est entrée en vigueur selon la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il s'agit de transformer l'amende pénale qui sanctionne les infractions au stationnement payant sur voirie en une redevance dont le montant est fixé par la commune,

Considérant que l'usager qui ne s'acquitte pas de l'occupation du domaine public ou qui dépasse le temps de stationnement devra régler un forfait post stationnement (FPS),

Considérant que l'agence nationale de traitement automatisé de
aux collectivités territoriales une offre fiable selon un coût maîtrisé
Forfait Post Stationnement (FPS),

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_247-DE

Considérant la convention qui a été signée entre la Ville de Libourne et l'ANTAI (délibération n°17-09-156 en date du 20 septembre 2017) pour une durée de 3 ans et prévoyant le recouvrement des forfaits post stationnement,

Considérant que la convention précitée arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'une nouvelle convention entre la Ville et l'ANTAI est nécessaire pour prolonger l'adhésion au service,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de Libourne ou son représentant à signer une convention avec l'ANTAI pour une durée de 3 ans afin de recouvrir les forfaits post stationnement

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-248

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et a son transfert auprès de la fourrière,

Considérant que le 1^{er} octobre 2020, la requérante a stationné son véhicule immatriculé CE-730-ZD devant le 73 rue du Président Carnot et que les deux arrêtés présents n'affichaient pas les mêmes dates d'interdiction,

Considérant que les arrêtés cités en objet portaient à confusion en indiquant les dates du 30 septembre 2020 et 09 octobre 2020,

Considérant que la fourrière n'avait donc pas lieu d'être effectuée,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné leur avis en

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le (voir),

SLOW

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_248-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-249

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et a son transfert auprès de la fourrière,

Considérant qu'au mois de mars 2020, le requérant a stationné son véhicule immatriculé CX-866-VF place Guadet car il partait en voyage au Maroc,

Considérant que la personne s'est retrouvée confinée au Maroc pour cause de COVID-19 et dans l'impossibilité de revenir en France,

Considérant que le requérant n'a pris connaissance des courriers de mise en fourrière et de destruction de son véhicule que lors de son retour au mois d'août, et, qu'il n'a pas pu effectuer les démarches pour récupérer son véhicule dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de destruction qui s'élèvent à 346,54€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-250

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et à son transfert auprès de la fourrière,

Considérant que le 11 septembre 2020, la personne effectuait un remplacement d'urgence à l'hôpital Robert Boulin en tant qu'aide-soignante et qu'elle a stationné son véhicule en ne pensant pas gêner les autres voitures,

Considérant que la carte grise du véhicule est au nom d'un garage basé à CENON et qu'il n'a pas été possible d'établir que la personne se trouvait à l'hôpital,

Considérant que la requérante intervenait dans le cadre des mesures sanitaires et de la mobilisation des personnels soignants,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le  voir),
ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_250-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

